

Paris, le 3 juin 2010

LE GROUPE SOCIALISTE COMMUNIQUE



Groupe Socialiste du Sénat

STATUT DE LA SNCF : LA CASSE DES SERVICES PUBLICS CONTINUE...

Michel TESTON, sénateur de l'Ardèche, a interrogé le Secrétaire d'Etat chargé des transports sur la position du gouvernement français concernant le statut de la SNCF au regard du droit communautaire, lors des Question d'actualité au Sénat.

En effet, dans une lettre du 11 février dernier, la Commission européenne demande à la France de mettre fin à la garantie publique illimitée de l'Etat à la SNCF au motif qu'elle lui conférerait un avantage concurrentiel, ce qui revient à demander un changement de statut de la SNCF, préalable à une future privatisation.

Le gouvernement assure qu'il se battra contre cette exigence et qu'en aucun cas, le statut de la SNCF sera remis en question. Vœu pieu ! Le groupe socialiste n'a pas manqué de rappeler au Secrétaire d'Etat que dans une affaire similaire concernant la Poste, le gouvernement après avoir promis que le statut de la Poste ne changerait pas, s'est finalement incliné devant les exigences ultralibérales de la Commission européenne et a transformé la Poste en société anonyme début 2010 ! L'excuse européenne est bien pratique...

Le groupe socialiste suivra avec grande attention ce dossier, car après des années de casse des services publics, il devient difficile de croire ce gouvernement sur parole.